

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 26/004/AC**

**SÉANCE DU 12 JANVIER 2026**

**OBJET :** ACTION CULTURELLE  
Programmation culturelle 2026 - Demande de subventions.

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 janvier 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents :** Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Vincent GAMBINI ; Nathalie CASTELLI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avai<sup>ent</sup> donné procuration :** Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Vincent GAMBINI à Janine ZANNINI ; Nathalie CASTELLI à Paule COLONNA CESARI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'Action culturelle, avec la programmation de la Salle rouge, le « hors les murs » et le Bastion de France ont permis de développer des activités culturelles en général, incluant les associations de la Commune, mais également de favoriser une politique culturelle spécifique s'inscrivant dans le soutien des acteurs culturels insulaires.

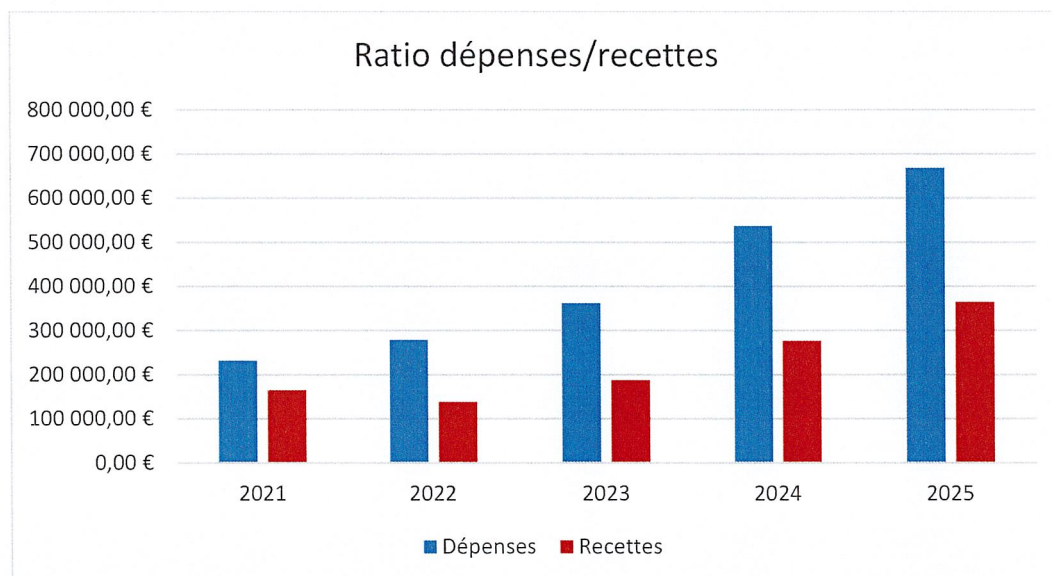
La réouverture de la Salle rouge le vendredi 26 janvier 2024, a permis de compléter notre action par une programmation de « salle » de spectacle à destination du grand public et des scolaires. Ce sont ainsi 6 879 spectateurs qui ont fréquenté la salle depuis sa réouverture et plus de 4 000 scolaires.

Depuis 2022, la Commune propose les Vendredis du Bastion. Une programmation de la création contemporaine corse sur dix dates en période estivale et qui rassemble entre 120 et 200 personnes chaque vendredi autour de pièces de théâtre en français et en corse, et de concerts aussi bien de musique électro que de rock ou de musique traditionnelle. Cette programmation est aussi déclinée dans les espaces publics des villages et hameaux de la commune.

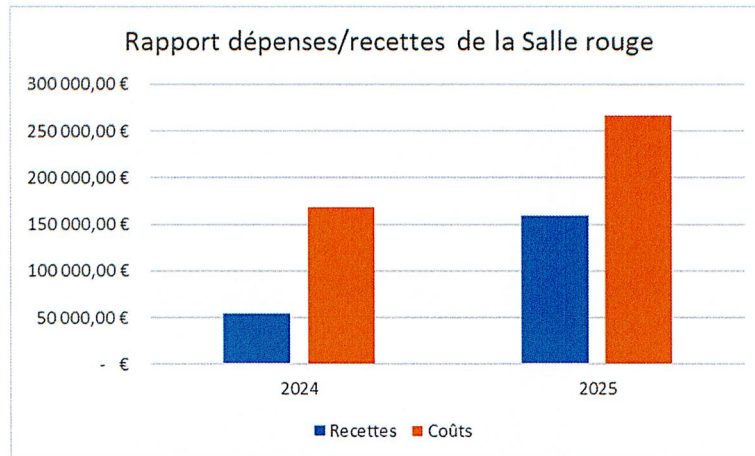
La politique culturelle de Portivechju s'inscrit donc dans le soutien à la production, la création et la diffusion des expressions culturelles au niveau insulaire, au niveau national et international notamment par la programmation, l'accueil en résidence, l'organisation de rencontres, d'ateliers et l'accompagnement du travail des associations. Cette mise en œuvre des politiques culturelles initiées par la ville de Portivechju s'inscrit dans la politique de réglementation des aides dont la Ville bénéficie chaque année.

Depuis 2023, l'Action culturelle couvre environ 55 % de ses dépenses, pour un tiers, grâce aux subventions de la Collectivité de Corse et pour le reste grâce aux recettes propres générées par ses activités : billetteries de l'Animu, de la Salle rouge, du Bastion de France et par la location d'espaces mis à disposition des acteurs privés, associations et habitants de la Commune et au-delà.

#### **Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de la Direction de l'Action culturelle**

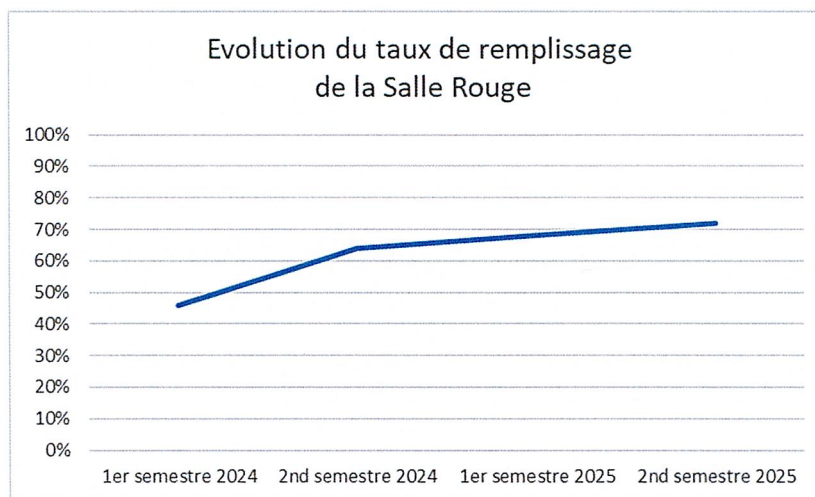


### Répartition dépenses/recettes de la Salle Rouge

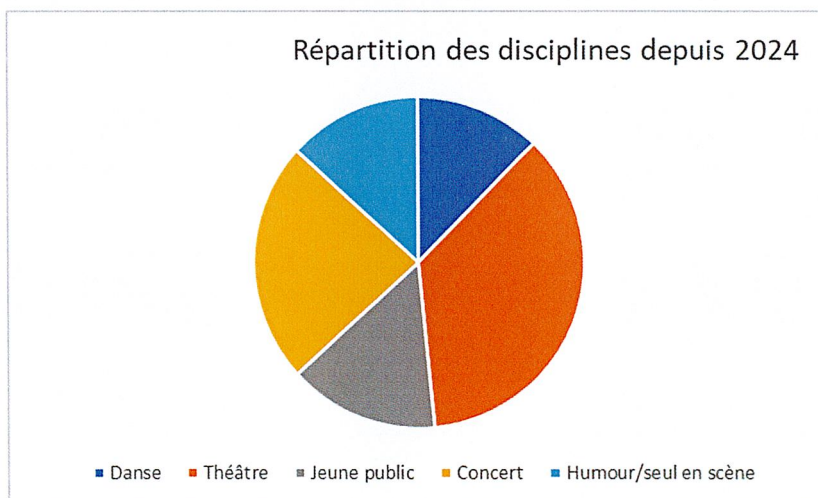


Les recettes (billetterie, location et subventions, couvrent 59% du budget consacré à la Salle Rouge).

### Evolution de la fréquentation de la Salle Rouge



### Répartition des disciplines programmées en Salle Rouge depuis janvier 2024



En moyenne, la Collectivité de Corse soutient « i Lochi d'Arti » à hauteur de 49,5 % alors que Portivechju n'est soutenu qu'à hauteur de 22,5 % des dépenses éligibles.

Pour 2026, le budget global estimé par la Direction de l'Action Culturelle est de 606 004,00 € TTC :

- le montant total des dépenses subventionnables associé à la programmation « spectacle vivant » est estimé à 463 000,00 € (programmation de la Salle rouge, programmation hors les murs et programmation des Vendredis du Bastion),
- la participation de la Collectivité de Corse au titre du soutien à l'activité culturelle « i Lochi d'Arti » s'élèverait à 200 000,00 €, soit un taux de financement de 43,19 %.

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver le montant prévisionnel de la programmation culturelle 2026, estimé à 606 004,00 € TTC, dont 463 000,00 € subventionnable par la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à solliciter la Collectivité de Corse pour l'octroi de subventions d'un montant total de 200 000,00 € sur la base d'une dépense subventionnable éligible estimée à 463 000,00 €.

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations visées aux articles 1 et 2.

**ARTICLE 4 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents    | 22 |
| Nombre de procurations        | 4  |
| Nombre de suffrages exprimés  | 26 |
| Votes : pour                  |    |
| dont procurations             |    |
| contre                        |    |
| dont procurations             |    |
| abstention                    |    |
| dont procurations             |    |
| unanimité                     | X  |

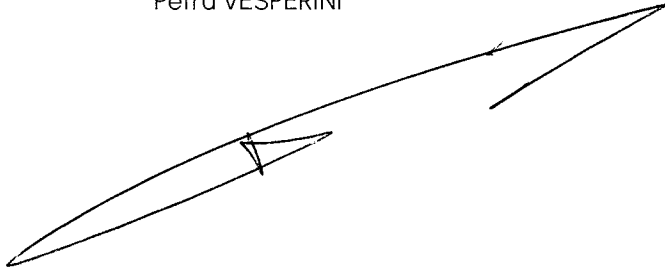
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Petru VESPERINI

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name Petru Vesperini.